

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00760

Numéro SIREN : 392 604 211

Nom ou dénomination : 13 VENTS ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2020 sous le numéro de dépôt 1023

SAS : « 13 VENTS ENERGIES »

Au capital de : 250 000,00 Euros

**Siège social : 5, Le Cou Chapon
85590 TREIZE-VENTS**

RCS LA ROCHE SUR YON 392 604 211

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 08 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 08 janvier, à 11 heures 30, les associés de la Société par Actions Simplifiée « 13 VENTS ENERGIES », au capital de 250 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le n° 392 604 211, ont statué au siège social de la société sis 5, Le Cou Chapon – 85590 TREIZE-VENTS.

Les associés sont présents, à savoir :

- M. Sylvain ROUSSEAU

Propriétaire de 500 actions numérotées de 1 à 500 inclus,

- M. Guy TRICOT

Propriétaire de 500 actions numérotées de 2 195 à 2 694 inclus,

- M. Jean-François TRICOT

Propriétaire de 500 actions numérotées de 2 695 à 3 194 inclus,

- M. Frédéric DUBIN

Propriétaire de 500 actions numérotées de 4 889 à 5 388 inclus,

- M. Thomas SIMONNEAU

Propriétaire de 500 actions numérotées de 1 079 à 1 578 inclus,

L'assemblée représentant la totalité des parts sociales est donc valablement constituée. Elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise conformément à l'article 21 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. Frédéric DUBIN, président en exercice.

L'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination de Monsieur Sylvain ROUSSEAU en qualité de Directeur Général ;**
- **Nomination de Monsieur Jean-François TRICOT en qualité de Directeur Général ;**
- **Nomination de Monsieur Thomas SIMONNEAU en qualité de Directeur Général ;**
- **Rémunération du Président ;**
- **Rémunération des Directeurs Généraux ;**
- **Formalités et pouvoirs**

JFT GT TS SRFJ¹

1ERE RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN ROUSSEAU EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée indéterminée :

■ **Monsieur Sylvain Didier Marcel ROUSSEAU**,
né le 24 avril 1982 à CHOLET (Maine et Loire),
Demeurant à « 5, La Tidoire » 85590 TREIZE VENTS

Monsieur Sylvain ROUSSEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, le ou les Directeurs Généraux disposent des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Les Directeurs Généraux disposent du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS TRICOT EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée indéterminée :

■ **Monsieur Jean-François Marie Marcel TRICOT**,
né le 10 septembre 1968 à CHOLET (Maine et Loire),
Demeurant à « 1, La Haute Boisdrotière », 85590 TREIZE VENTS

Monsieur Jean-François TRICOT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, le ou les Directeurs Généraux disposent des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Les Directeurs Généraux disposent du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION : NOMINATION DE MONSIEUR THOMAS SIMONNEAU EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée indéterminée :

■ **Monsieur Thomas Guy Gérard SIMONNEAU**,
Né le 2 décembre 1987 à CHOLET (Maine et Loire),
Demeurant à « 5, rue Nicolas Modaine » 79700 MAULEON

Monsieur Thomas SIMONNEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

J.F.T. AT TS SR FD 2

Sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, le ou les Directeurs Généraux disposent des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Les Directeurs Généraux disposent du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^{EME} RESOLUTION : REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide que le Président, Monsieur Frédéric DUBIN, percevra une rémunération mensuelle de **650,00 €** (*six cent cinquante euros*) brut, à compter du 1^{er} janvier 2020, et ce jusqu'à décision contraire.

Du point de vue de sa protection sociale, il est rappelé que le Président est affilié au régime général en tant que assimilé salarié cadre.

Cette rémunération pourra être modifiée dans les formes et conditions exigées par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^{EME} RESOLUTION : REMUNERATION DES DIRECTEURS GENERAUX

L'Assemblée Générale décide que les Directeurs Généraux, à savoir Messieurs Guy TRICOT, Thomas SIMONNEAU, Jean-François TRICOT et Sylvain ROUSSEAU, percevront chacun une rémunération mensuelle de **650,00 €** (*six cent cinquante euros*) brut, à compter du 1^{er} janvier 2020, et ce jusqu'à décision contraire.

Du point de vue de leur protection sociale, il est rappelé que les Directeurs Généraux sont affiliés au régime général en tant que assimilés salariés cadres.

Ces rémunérations pourront être modifiées dans les formes et conditions exigées par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6^{EME} RESOLUTION : FORMALITES ET POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par les associés et dirigeants.


JFT et KR TS FG

Fait à TREIZE VENTS (Vendée), le 08 janvier 2020
En 2 originaux, dont un pour le greffe du RCS et un pour la société ;

Monsieur Sylvain ROUSSEAU

« Lu et approuvé »
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »


*Lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général*



Monsieur Guy TRICOT

« Lu et approuvé »


Lu et approuvé



Monsieur Jean-François TRICOT

« Lu et approuvé »
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »


*Lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général*



Monsieur Frédéric DUBIN

« Lu et approuvé »

Lu et approuvé



Monsieur Thomas SIMONNEAU

« Lu et approuvé »
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général.*

